

## FINANCEMENTS POSSIBLES POUR PREPARER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

### A – Auto Financement (conditions de paiement dans le contrat de formation)

### B -Le Permis à un Euro par jour : un prêt à taux zéro



A destination des 15-25 ans. Il s'agit en réalité d'un prêt dont les intérêts financiers sont pris en charge par l'État.

Voici comment fonctionne le dispositif : un établissement financier vous avance l'argent, vous remboursez à hauteur de 30 euros par mois et l'Etat se charge de régler les intérêts liés à ce prêt.

### C - Les bourses au permis de conduire

Si votre ville a intégré ce dispositif c'est elle **qui vous aide à financer votre permis**, si vos ressources et celles de votre famille ne vous permettent pas de vous auto-financer Vous pouvez espérer **une aide allant de 50 à 80% du montant total de la formation**. (Voir les conditions avec la mairie de votre lieu de résidence)

### D - Un coup de pouce du département ou de la région

Si vous ne trouvez pas l'appui financier souhaité auprès de votre commune de résidence, vous pouvez vous tourner vers une autre collectivité locale. De nombreux **conseils départementaux et régionaux** proposent notamment d'aider les jeunes à financer tout ou partie de leur formation à la conduite.

### E - Des aides pour les demandeurs d'emploi

Pôle Emploi aide certains demandeurs d'emploi à passer leur permis pour accroître leur employabilité. (Il faut **remplir certains critères et déposer un dossier dans le Pôle emploi** dont vous dépendez)

**Les Missions locales** – Elles disposent de crédits pour donner un coup de pouce financier notamment dans le cadre d'un projet professionnel particulier. A chacune ses propres critères, il est parfois nécessaire d'avoir obtenu son code de la route au préalable.

### Financer son permis avec son CPF

Depuis le 15 mars 2017, il est également possible de profiter de son **compte personnel de formation (CPF)** pour se faire financer tout ou partie de son permis de conduire. Il faut également remplir un certain nombre de conditions et choisir une auto-école agréée par le dispositif.